

Rapport d'Activité

2019



Conseil de Développement
Pays de Grasse

EDITO	3
I. Un fonctionnement	5
A. La gouvernance	5
B. La présidence	6
C. Le bureau	6
D. Les séances plénières	7
E. Les groupes de projets thématiques	9
F. La participation active du conseil aux projets conduits par la collectivité	10
G. Les rencontres avec les élu.es communautaires	11
H. Les moyens financiers et humains mis à disposition par la CAPG	11
II. Une méthode et structuration des groupes de travail thématiques	12
A. Propos introductifs	12
B. Groupe de travail : L’habitat dans le Haut-Pays Grassois	12
C. Groupe de travail : Culture et tourisme	14
III. Un colloque singulier dans le cadre d’un travail coopératif avec le CdD de la CASA	15
IV. Une communication et des éditions	16
A. La page Facebook	16
B. Site internet.....	16
C. la plateforme collaborative dédiée aux membres.....	16
D. Les films.....	17
E. Les Essentiels du CdD	17
Une soirée conviviale de fin d’année	19
<i>A la lecture de ce rapport :</i>	20

Ce rapport d'activités expose les faits saillants de l'activité du Conseil de développement (CdD) pour l'année 2019. L'année 2020 est particulière puisqu'un nouveau conseil communautaire (CC) sera élu au 27 mars 2020. En tant qu'instance participative, le CdD travaille en complémentarité avec les élu.es du Conseil de communauté, instance représentative. Un fait nouveau est apparu à l'automne 2019, avec une disposition introduite dans le projet de loi « relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » (loi Lecornu) et concernant le devenir des CdD. En effet, l'article 23 du projet initial proposait de « mettre fin à certaines obligations pesant sur les conseils municipaux et communautaires en rendant facultatif le conseil de développement ». Il s'en est suivi de longs débats tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale ; ainsi plusieurs députés indiquaient que « donner un caractère facultatif à des instances inscrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales depuis 1999, pouvait constituer une régression démocratique au détriment des maires et des élus eux-mêmes ». Après compromis adopté en commission mixte paritaire Sénat-Assemblée nationale, au final, l'article 80 de la loi publiée au Journal Officiel du 28 décembre 2019 prévoit « l'obligation de mise en place de conseils de développement uniquement dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, la création étant facultative en dessous de ce seuil ».

La Loi Lecornu nous donne l'opportunité de continuer dans un climat bienveillant et sécurisant à œuvrer pour apporter aux élu.es un éclairage différent sur des sujets jugés singuliers, parfois complexes. En tentant de maintenir le juste équilibre entre un regard sur le futur du territoire qui pourrait être idéalisé et talentueux et une perception des activités en développement /en projet/mises en œuvre au niveau du conseil communautaire.

Aussi, ce rapport donnera un éclairage sur l'activité du Conseil de Développement, en présentant l'orientation stratégique qui fut la sienne en 2019.

Je vous souhaite une belle lecture.

Le Président J.P. Rozelot et les membres du bureau

En 2019, le CdD du Pays de Grasse comprend 27 membres dont 7 sont membres du bureau. Les membres, bénévoles issus de la société civile, se répartissent au sein de groupes projets thématiques (GPT).

Le CdD du Pays de Grasse recherche en permanence l'accueil et la mobilisation de la diversité de la société civile. Cette diversité, dans toutes ces formes (professions exercées par les membres actifs et retraités, parcours de vie, implantation géographique au sein des 23 communes...) est un enjeu de la qualité et de l'intérêt des travaux des Conseils de développement.

Chacun-e des membres est libre de s'engager dans un ou plusieurs groupes. Chaque groupe est animé par un-e membre qui le réunit régulièrement, l'objectif étant de produire des recommandations en direction des élu-es et/ou d'organiser des événements, débats. Si l'animateur-riche du groupe projet n'est pas membre du bureau, la présence de l'un-e d'entre elles-eux est requise de manière à assurer une cohérence d'ensemble.

Les modalités de fonctionnement du Conseil ont été déterminées au cours de la première année d'activités de celui-ci en 2016. Cependant, le périmètre d'intervention des groupes de travail s'est affiné durant l'année 2017 pour une nouvelle définition validée par le Bureau fin 2017 et présenté en Conseil plénier du CdD en 2018. Les activités engagées dès lors respectent ce nouveau principe d'organisation.

A. LA GOUVERNANCE

La Charte du Conseil de Développement prévoit que celui-ci s'organise librement. Aussi, le Conseil s'est doté d'une gouvernance (Présidence et Bureau) qui lui permet d'assurer l'orientation générale et l'efficacité de celui-ci.

L'orientation générale du Conseil est de positionner sa réflexion sur l'avenir du territoire à moyen et long termes. La gouvernance est donc amenée à effectuer les choix stratégiques qui déboucheront sur des actions concrètes.

Les avis du Conseil de développement sont préparés en groupe de travail. Ils sont ensuite produits et débattus en bureau, puis discutés et adoptés en séance plénière. L'avis finalisé est présenté par le Président au bureau des Maires du Conseil de communauté.

Chaque réunion (bureau, séances plénières, et dans une moindre mesure, groupes de travail en fonction de l'état d'avancement des études) fait l'objet d'un compte-rendu ou d'un relevé de décisions. Ces documents sont diffusés aux membres et accessibles via la plateforme collaborative Polaris de la CAPG dont les accès sont restreints. Toutefois le site web du Conseil donne toutes les informations publiques :

<http://www.Paysdegrasse.fr/conseil-de-developpement-du-Pays-de-grasse>

B. LA PRESIDENCE

6

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du CdD du Pays de Grasse, la présidence est assurée pour une durée de trois années consécutives, par désignation du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, actuellement la Présidence est assurée par Jean-Pierre ROZELOT.

C. LE BUREAU



Elu référent : Jean-Marc DELIA, Maire de Saint Vallier de Thiey.

Les membres :

Monsieur	Jean-Pierre	ROZELOT	Président
Madame	Catherine	BRUN	1ère vice-Présidente
Monsieur	Philippe	MASSE	1 ^{er} vice-Président
Madame	Marion	LUIGI	Membre du Bureau
Monsieur	Pierre	FABRE	Membre du Bureau
Monsieur	Cédric	LEO	Membre du Bureau
Monsieur	Eric	MONVOISIN	Membre du Bureau

Dates :

- 14 janvier 2019
- 5 avril 2019
- 30 août 2019

25 heures en présentiel, taux moyen de participation 71%

Principaux sujets abordés et axes de réflexion :

Janvier	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des candidatures des nouveaux membres du CdD- Réflexions sur le mode de fonctionnement du CdD en mode projets ou mode « thing tank »- Pistes de réflexion autour de la thématique du colloque automne 2019
Avril	<ul style="list-style-type: none">- Choix de la thématique du colloque du solstice d'été et lieu- Constitution des groupes de travail- Réflexion autour des projets agricoles et Contrat de Transition Ecologique
Août	<ul style="list-style-type: none">- Adoption du rapport d'activités 2018- Choix d'une nouvelle membre du bureau du CdD- Avancement du dossier « Etude relative à l'habitat dans le haut Pays Grassois »- Organisation du colloque du solstice d'hiver conjointement avec le CdD de la CASA- Préconisation du groupe « Dév. Eco CdD »

D. LES SEANCES PLENIERES



Les membres :

Madame	Geneviève	CAMPODONICO
Madame	Nicole	CARLAVAN
Monsieur	Georges	CAUVIN
Monsieur	Etienne	CHAVANES
Monsieur	François	CHOLLET
Monsieur	Guillaume	COLLET
Monsieur	Michel	CRESP
Madame	Myriam	DAUMAS
Madame	Joelle	FAGUER
Madame	Geneviève	FONTAINE
Monsieur	Michel	GSCHWING
Madame	Audrey	JARRY-BORTOLINI
Monsieur	Jean-Claude	MATHIGOT
Madame	Jacqueline	MAYCHMAZ
Madame	Dominique	PETIT
Monsieur	Jacques	PILATI
Monsieur	Jean-Noël	RAYNAUD
Monsieur	Richard	RIOS
Madame	Hélène	SEROPIAN
Madame	Marie	SOUCHON

Dates :

- 7 mars 2019
- 16 mai 2019
- 12 sep. 2019
- 7 nov. 2019
- 19 déc. 2019

120 heures en présentiel, taux moyen de participation 45%

Aperçu des sujets débattus en séance plénière :



Mars	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des nouveaux membres- Répartition des membres dans les groupes de travail / projets ;- Colloque juin 2019- Réflexion autour du thème du colloque traditionnel du solstice d'été dans le Haut-Pays- Présentation du projet de publication « L'Essentiel CdD » sur l'Energie suite au colloque de novembre 2018- Lettres de saisine
Mai	<ul style="list-style-type: none">- Les « Essentiels du CdD » sur les Energies 3D- Organisation du colloque Solstice d'été à Andon- Citoyenneté des Jeunes du territoire CAPG- Développement Eco- Etat d'avancement de la saisine N° 3 « habiter dans le haut pays »- Les outils de communication du CdD faire peau neuve vers une nouvelle identité visuelle
Septembre	<ul style="list-style-type: none">- Adoption du Rapport d'activités 2018- Présentation de la nouvelle membre du bureau- Restitution du colloque solstice d'été d'Andon- Point d'avancement SCOT 'Ouest- Préparation du colloque du solstice d'hiver décembre 2019
Novembre	<ul style="list-style-type: none">- Préparation du colloque du samedi 7 décembre 2019 au MIP- Présentation de Clémentine RAYBAUD stagiaire chargée de l'Etude habitat Haut Pays Grassois- Etat d'avancement préparation des « Essentiels du CdD - La mer en altitude »- Visite médiathèque le 20 novembre 2019
Décembre	<ul style="list-style-type: none">- Retour sur le colloque inter CdD CAPG & CASA du samedi 7 décembre 2019- SCOT 'Ouest et préconisations du CdD aux élu.es- Point avancement étude « Habitat le bâti communal »- Note d'opportunité « Grasse aux Pays des Merveilles »- Cadre législatif des CdD- Présentation du film 2019 « la vie du CdD »

Les membres des groupes projets thématiques, répartis en deux pôles, se réunissent régulièrement pour débattre, construire et imaginer des propositions sur des questions émergentes en lien avec le futur du territoire. Ils peuvent également attirer l'attention des élu.es du Pays de Grasse, par exemple par le biais de l'organisation régulière de colloques ouverts, sur des actions à mener ou sur des publics à sensibiliser.

Tous-tes bénévoles et inscrit-es dans l'action collective sur le territoire, les membres des groupes projets thématiques du Conseil de Développement partagent une certaine éthique de la discussion, c'est-à-dire une écoute attentive, un respect des autres et l'attention nécessaire à l'échange permettant la réflexion et le débat.

Les travaux des groupes de projets témoignent d'une capacité à l'innovation, à la création, à l'émergence de contributions originales.

POLE 1 : Attractivité territoriale environnement et innovations.

POLE 2 : Culture tourisme et patrimoine

<p>• Responsable : Pierre FABRE • Membres : Geneviève CAMPODONICO, George CAUVIN, Jean-Noël RAYNAUD, Grégory BERTRAND, Joëlle FAGUER</p> <p>Pôle 1 - Habitat</p> 	<p>• Responsable : Grégory BERTRAND • Membres : Jacques PILATI, Nicole CARLAVAN, Audrey JARRY BORTOLINI, Georges CAUVIN, Jacqueline MAYCHMAZ</p> <p>Pôle 1 - Energie</p> 	<p>• Responsable : Cédric LEO • Membres : Geneviève FONTAINE, Nicole CARLAVAN, Jacques PILATI, Jean-Pierre ROZELOT</p> <p>Pôle 1 - Développement Economique & formation</p> 
<p>• Responsable : Catherine BRUN • Membres : Jacqueline MAYCHMAZ, Guillaume COLLET, Joëlle FAGUER</p> <p>Pôle 1 - Aménagement du territoire - Scot</p> 	<p>• Responsable : Eric MONVOISIN • Membres : Geneviève CAMPODONICO, Francois CHOLLET, Audrey JARRY BORTOLINI, Marion LUIGI, Jean-Claude MATHIGOT, Dominique PETIT</p> <p>Pôle 2 - Culture tourisme</p> 	

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & FONCIER	Jacqueline	MAYCHMAZ
	Joëlle	FAGUER
	Jean-Noël	RAYNAUD
	Jean-Pierre	ROZELOT
CULTURE	Marion	LUIGI
	Eric	MONVOISIN
TOURISME	Audrey	JARRY BERTOLINI
	Marion	LUIGI
DECHETS	Geneviève	CAMPODONICO
	Georges	CAUVIN
DEPLACEMENTS TRANSPORTS	Jean-Noël	RAYNAUD
HABITAT	Jean-Pierre	ROZELOT
	Jacqueline	MAYCHMAZ
ENVIRONNEMENT ENERGIE, EAU ET FORET	Joëlle	FAGUER
	Georges	CAUVIN
	Jean-Claude	MATHIGOT
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	Dominique	PETIT
SPORT	Marion	LUIGI

F. LA PARTICIPATION ACTIVE DU CONSEIL AUX PROJETS CONDUITS PAR LA COLLECTIVITE

Les membres du Conseil de Développement participent tout au long de l'année à des actions ou projets portés par la collectivité. Le SCOT 'Ouest dont l'objectif principal est l'aménagement du territoire à l'horizon 2040 a mobilisé durant l'année 2019 les membres du CdD.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document définissant les objectifs d'aménagement, est un document complexe, son analyse s'est révélée aussi complexe que chronophage pour les membres du Conseil qui ont suivi son élaboration durant les deux dernières années.

En 2018, les membres du CdD considéraient qu'il était essentiel de « ménager » le territoire et faisaient part de ses remarques et propositions, classées par grands thèmes et exposées de manière synthétiques dans son rapport d'activités. Cette année Joëlle FAGUER et Jacqueline MAYCHMAZ ont poursuivi le travail. Une note prospective « Les Essentiels du CdD » est remise aux élu.es communautaires le 28 février 2020.

G. LES RENCONTRES AVEC LES ELU.ES COMMUNAUTAIRES

Le CdD du Pays de Grasse présente de manière plus formelle, en bureau des Maires de la CAPG des rapports et analyses, ainsi que, comme le veut la loi NOTRE du 7 août 2015 (article 88), la présentation par le Président de la CAPG du rapport d'activité annuel du CdD en conseil de Communauté.

Rappel de quelques dates en bureau ou conseil de Communauté :



- Présentation des conclusions de la 1ère étude relative à l'Habitat dans le haut pays Grassois et validation de l'accueil d'un-e étudiant.e stagiaire en 2019 lors du bureau des maires le 4 octobre 2019 ;
- Présentation du rapport d'activités 2018 du Conseil de Développement du Pays de Grasse le 4 octobre 2019 afin d'être « examiné et débattu par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal » conformément l'article 88 de la loi NOTRE du 7 août 2015.

H. LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS MIS A DISPOSITION PAR LA CAPG

Le Conseil de Développement ne dispose pas de fonds propres et émerge, autant que de besoin, sur des lignes spécifiques de la CAPG.

Cette dernière met à disposition deux personnes à temps partiel dans le cadre de la compétence obligatoire de fonctionnement d'un Conseil de Développement, chargées d'assurer le lien entre le Conseil de Développement et la Communauté d'agglomération, de coordonner les moyens, d'accompagner le Conseil de Développement dans l'ensemble de ses demandes mais aussi de faciliter l'accès aux services de la CAPG.

Le Conseil utilise gratuitement les espaces de travail individuels et collectifs de la CAPG ;

- Au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- Au sein de l'Espace Jacques Louis Lions ;
- Au sein de la MSAP de Saint Auban.

Par ailleurs, les services de la CAPG se mobilisent et apportent leurs expertises pour soutenir et aider le Conseil de Développement. Les Directions de la Communication, des Systèmes d'Information, Développement numérique et SIG sont ainsi régulièrement sollicitées.

A. PROPOS INTRODUCTIFS

Les actions et projets 2019 sont présentés de manière synthétique ci-après :

<p>Conduire une étude</p> <p>LE BATI COMMUNAL DES COMMUNES DU HAUT PAYS GRASSOIS</p> 	<p>Organiser le colloque annuel inter CdD CAPG & CASA</p> <p>COMMENT MIEUX TRAVAILLER DEMAIN</p> 	<p>Organiser le séminaire</p> <p>LA MER EN ALTITUDE</p> 	<p>Soutenir et co-construire une réflexion de territoire</p> <p>SCOT 'Ouest</p> 	<p>Soutenir et faciliter l'émergence de l'offre universitaire du territoire</p> <p>GRASSE Campus</p> 	<p>Soutenir et faciliter l'émergence d'un festival à vocation culturelle et artistique</p> <p>GRASSE AU PAYS DES MERVEILLES</p> 
--	--	---	---	--	---

Ci-après sont exposées les méthodes de travail des groupes de travail thématiques du Conseil de Développement. Les conclusions et le détail des contributions résultantes de leurs réflexions sont présentés en Partie 2 de ce rapport.

B. GROUPE DE TRAVAIL : L'HABITAT DANS LE HAUT-PAYS GRASSOIS

Une étude a été conduite en 2018 par les deux Conseils de Développement (CAPG et PNR). A l'issue de la présentation des résultats de l'étude, les élu.es communautaires ont souhaité que ce travail soit poursuivi en 2019 par une enquête du patrimoine immobilier communal des communes du Haut-Pays Grassois.

Il s'agissait de poursuivre le travail d'animation territoriale lancé par le Conseil de développement dès 2017 par la poursuite d'une étude portant sur l'identification des biens communaux, leurs destinations et d'apprécier les stratégies des élu.es.

L'objectif prioritaire de ce projet visait à connaître les motivations/stratégies/difficultés rencontrées des élu.es des douze communes suivantes : Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnoles, Gars, le Mas, Mujouls, Saint-Auban, Séranon et Valderoure.

Phasage de l'étude :



Pour assurer la conduite stratégique de l'étude, le « comité d'accompagnement » élargi a été maintenu. Pour rappel il est composé:

- De la vice-Présidente Marie-Louise GOURDON ;
- Des membres élu.es de la commission « Habitat » de la CAPG ;
- De l'ensemble des partenaires de la commission « Habitat » de la CAPG ;
- De personnes issues de la commission thématique « Développement territorial » du Parc ou du groupe de travail sous-thématique spécifique ;
- D'agent.es technicien.nes de la CAPG (Solidarités, Habitat, Logement, ESS) ;
- D'extérieurs, invité-es ex-qualité.

Claire VAN DEN ABEELE pour la politique de l'habitat a pris part aux travaux du Cdd.

Membres du Conseil impliqués dans cette action :

Geneviève	CAMPODONICO
Georges	CAUVIN
Nicole	CARLAVAN
Joëlle	FAGUER
Jean-Pierre	ROZELOT

La restitution a été faite lors du comité d'accompagnement le 24.02.2020. Par ailleurs, les conclusions seront présentées aux élu.es communautaires le 28.02.2020 et donneront lieu à la préparation d'un nouveau livret des Essentiel du Cdd « l'habitat communal du Haut Pays Grassois ».

C. GROUPE DE TRAVAIL : CULTURE ET TOURISME



Le groupe Culture tourisme s'est saisi de l'opportunité de travailler sur l'organisation d'une nouvelle rencontre artistique et culturelle. **Grasse au Pays des Merveilles**. Une initiative qui a donné lieu à une note d'opportunité rédigée par le CdD à l'attention des élu.es.

Responsable : Eric MONVOISIN

Audrey	JARRY BORTOLINI
Audrey	FUNEL
Dominique	PETIT
Jean-Claude	MATHIGOT
Marion	LUIGI
François	CHOLLET
Geneviève	CAMPODONICO



Le groupe Culture tourisme s'est saisi de l'opportunité de travailler sur l'organisation d'un colloque le 15 juin 2019, une occasion de faire vivre aux participant.es l'expérience du Haut-Pays Grassois. Ainsi membres, partenaires et élu.es se sont retrouvés pour une journée sur la commune d'Andon sous le signe de « *La mer en altitude* ».

Au pied du télésiège de l'Audibergue les invité.es se sont retrouvés pour rejoindre le sommet à 1.642 mètres duquel, histoires et paysages ont été contés. Une journée de travail s'en est suivie durant laquelle les thèmes suivants ont été abordés :

- Lecture du paysage par Marion LUIGI
- Historique des fonds marins et illustrations par Gilles CHARLES
- Visites et rencontres atypiques autour des stations du territoire par Marion LUIGI
- « L'art de la lenteur » autour de la Culture et du Tourisme des zones de montagne par Florence DREUSE
- Méli-mélo à débattre autour de projets de valorisation dont : « Le sentier de fées » - Intérêts d'un partenariat entre une école d'art et un territoire par Silvain LISON Villa ARSON Nice - Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) Alpes Azur Mercantour et du concours Villes et Villages Étoilés en partenariat avec le PNR des Préalpes d'Azur par Florent BAILLEUL (ANPCEN) - Proposition d'aménagements de sentiers de l'Audibergue, par exemple une traversée d'Andon à Escragnolles par Henri CHIRIS.

Parmi les élu.es présent.es, citons Henri CHIRIS, Maire d'Escragnolles, Jean-Paul HENRI, Maire de Valderoure et Michèle OLIVIER, Maire d'Andon.

Une journée qui s'est conclue par l'expérience du Planétarium itinérant par Jean Maurice OLLIVIER.



III Un colloque singulier dans le cadre d'un travail coopératif avec le CdD de la CASA

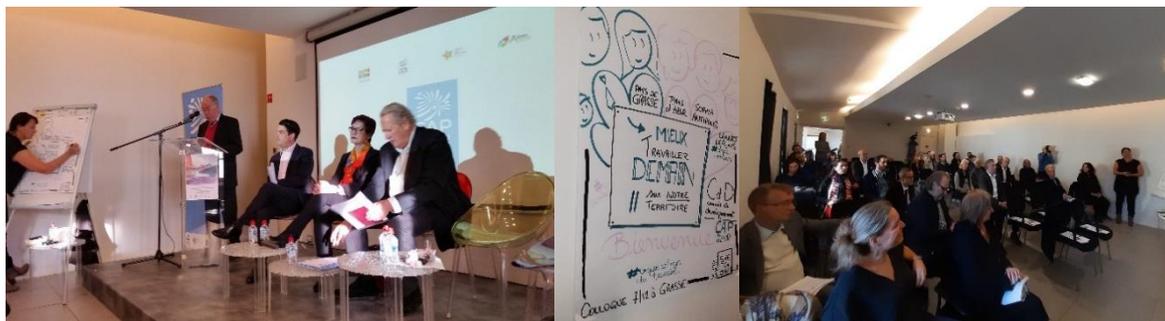


Le 7 décembre 2019, au Musée International de la Parfumerie à Grasse, a eu lieu le colloque « Mieux travailler demain sur notre territoire ».

Il s'agit d'une première initiative conjointe entre les Conseils de développement du Pays de Grasse et de la CASA, ouvert cette fois-ci seulement aux membres et à des invité.es. Sur nos territoires, respectivement composés d'espaces urbains, péri urbains et ruraux, des solutions nouvelles devraient trouver leur place pour le bien être des personnes qui vivent sur ces bassins, s'y déplacent et y travaillent.

Trois tables rondes se sont tenues animées par Madame Laurence VANIN (Philosophe/Chain Smart city) : (1) Les déplacements inter-territoires et mobilités domicile-travail; (2) Les nouvelles modalités dans l'organisation du travail; (3) Santé au quotidien et bien-être au travail. Le colloque a été ouvert par Monsieur Jérôme VIAUD, Président de la CAPG et par Madame Anne FRACKOWIAK JACOBS SOUS Préfète de l'arrondissement de Grasse. Les deux Présidents, Bernard TOMASINI pour la CASA et Jean-Pierre ROZELOT pour la CAPG se sont félicités du bon déroulement de ce colloque; de manière originale une prise de notes en direct et en dessin permet de conserver une trace des travaux.

Les deux conseils seront amenés à travailler ensemble de nouveau dans les mois à venir pour réfléchir sur des sujets d'actualité dont les solutions pourraient être mise en place sur un périmètre élargi. CAP AZUR, avec ses quatre territoires, pourrait être un cadre futur d'expérimentation.



IV Une communication et des éditions

A. LA PAGE FACEBOOK



Les membres du CdD partagent la vie du CdD, réunions de bureau, réunions plénières, moments forts et les temps conviviaux sont autant d'occasion de partager.

Le lien vers la page Facebook : <https://www.facebook.com/Conseil-de-Developpement-du-Pays-de-Grasse>

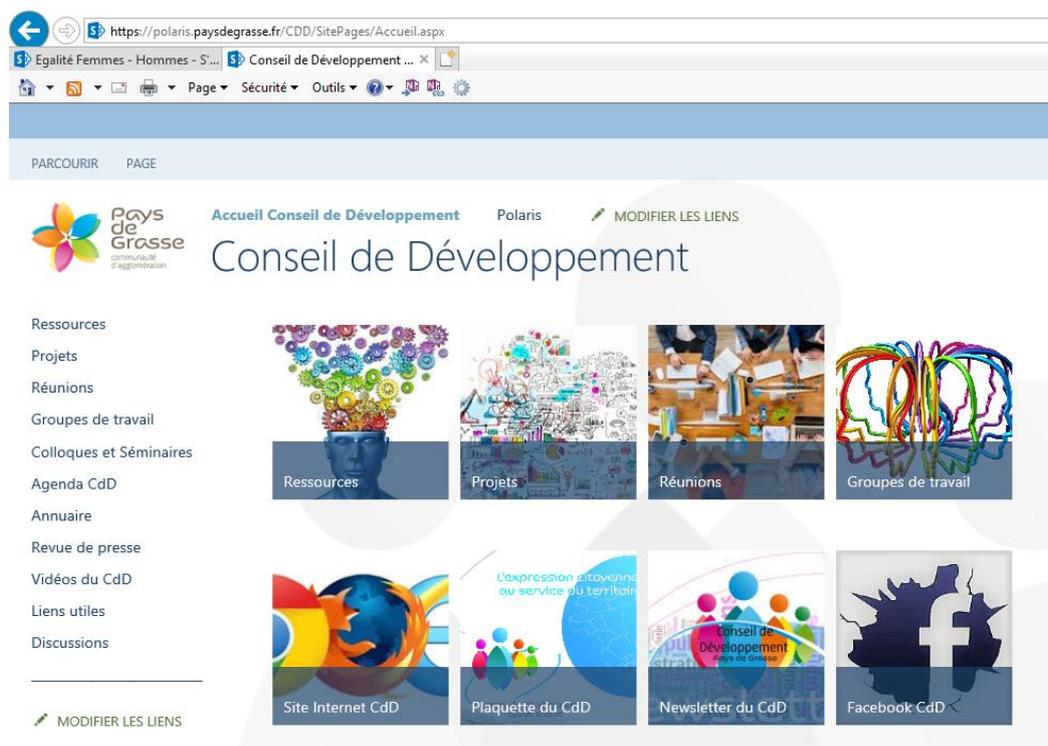
B. SITE INTERNET

La CAPG met à disposition du Conseil de Développement une page accessible via son site. Actualités, publications, missions, groupes de travail... autant d'informations pour comprendre.

Le lien vers les pages du CdD : <https://www.Paysdegrasse.fr/conseil-de-developpement-du-Pays-de-grasse>

C. LA PLATEFORME COLLABORATIVE DEDIEE AUX MEMBRES

Outil permettant la mise en ligne de documents, ses fonctionnalités permettent d'échanger via un forum de discussions, de consulter l'agenda du CdD et d'y enregistrer tous documents nécessaires au travail des groupes. Son accès est exclusivement réservé aux membres du CdD et sécurisé par un mot de passe. Il a vocation à faciliter le travail du Conseil de Développement qui dispose de tutoriels pour son utilisation.



D. LES FILMS



Le service communication de la CAPG a réalisé plusieurs films vidéo qui valorisent le travail du CdD du Pays de Grasse et témoignent des travaux engagés par le CdD :

- l'E-santé et santé connectée ;
- la transition énergétique et le témoignage du Président
- de la CAPG Monsieur Jérôme VIAUD ;
- La transition énergétique et les énergies fossiles ;
- La vie du CdD en 2018 ;
- La vie du CdD en 2019.

Retrouvez les films sur You tube.

E. LES ESSENTIELS DU CDD

Le CdD présente rédige des notes et édite des livrets thématiques : « Les Essentiels du CdD » courtes publications destinées à alimenter la réflexion des élu-es.



2017 - Note d'opportunité sur le Contrat de ruralité du Logis du Pin



2019 - Livret **Les Essentiels du CdD** "Les énergies 3 D autonomie énergétique du territoire"



2018 - Livret **Les Essentiels du CdD** "La monnaie locale complémentaire"



2020 - Livret **Les Essentiels du CdD** "L'habitat dans le haut Pays Grassois (parc communal)"



2019 - Livret **Les Essentiels du CdD** "L'habitat du Haut Pays Grassois (secteur privé)"



2020 - Livret **Les Essentiels du CdD** "Le tourisme en montagne"



2020 - Note d'opportunité sur le festival "Grasse au Pays des Merveilles"



2020 - Note d'opportunité Scot-Ouest

Après la séance de travail et le retour en images de l'année écoulée en présence du Président de la CAPG Jérôme VIAUD. Place au dîner de Noël qui réunit les membres dans la joie et l'amitié. Merci au Président et aux agent-es de la CAPG qui soutiennent le CdD avec bienveillance et ont préparé ce temps de partage le 19 décembre 2019.



Dans la soif actuelle de représentation participative, le CdD s'est voulu de sage nature pour préserver les équilibres institutionnels et démocratiques.

Les travaux conduits par ses membres veillent à mettre en lumière la beauté et la singularité des villages et des paysages du territoire.

Les expériences individuelles ou collectives, les idées de toutes et tous trouvent ici un écho pour améliorer la vie de notre territoire de demain...

Membres
entraide
Grasse Président
bénévolat
territoire
volontariat
promotion

Conseil de Développement

de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

57 avenue Pierre Sémard - 06130 GRASSE

cdd@paysdegrasse.fr

